



Publié le : 30/09/2026

Bureau

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 11 septembre 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25

La séance est ouverte à 14h10 et levée à 15h30

Etaient présents : M. Patrick AYACHE, M. Ludovic BARBAROSSA, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU (à compter de la question n°19), M. René BLAISON, M. Emile BOURGEOIS, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE, M. Christian DAVID, M. Pascal DERIOT, M. Martial DEVAUX, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, M. Hervé GROULT, Mme Marie GRUILLOT, M. Patrick JACQUES, M. Laurent JEUNET, M. Jean-François MENESTRIER, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Anthony NAPPEZ, Mme Anne OLSZAK, Mme Sophie PESEUX, M. Philippe REGENNASS, M. Pascal ROUTHIER, M. Djilalli SAHLAOUI, M. Patrick VERDIER

Etaient absents : M. Patrick BOUZAT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Didier PAINEAU, Mme Céline TRONCIN VERGEY, M. Kévin VEJUX,

Secrétaire de séance : Mme Anne FALGA

Procurations de vote : M. Kévin VEJUX donne pouvoir à Mme Marie GRUILLOT,

Délibération n°2026/2026.00216

Rapport n°15 - Subvention à l'association ASET : Intervenant auprès des gens du voyage

Délibération du Bureau du 17 septembre 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Subvention à l'association ASET : Intervenant auprès des gens du voyage

Rapporteur : M. René BLAISON, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°5	16/09/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Subventions aux associations – Gens du Voyage »	Montant prévu au budget 2026 : 7 500 € Montant de l'opération : 2 000 €

Résumé :

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement et gestion des équipements destinés à l'accueil et au stationnement des gens du voyage », Grand Besançon Métropole a décidé, dès 2009, de soutenir les associations intervenant auprès des gens du voyage en vue d'une gestion apaisée des équipements et d'une intégration réussie des usagers. Le schéma départemental 2021-2026 pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs, invite les partenaires à développer ou favoriser les actions sociales sur le territoire, qui permettent d'accompagner les familles des gens du voyage, tant sur une dimension sociale globale que sur la question plus précise de la scolarisation. Dans cette perspective, Grand Besançon Métropole intervient en tant que financeur de l'association ASET.

I. L'ASET (Association pour la Scolarisation des Enfants Tsiganes)

L'association promeut la scolarisation des enfants des Gens du Voyage. L'objectif étant de transmettre, en collaboration avec l'Education nationale, les savoirs de base en lecture et écriture dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme. Elle défend le droit à l'école, et par voie de conséquence le droit au stationnement des familles ayant des enfants à scolariser. Le droit commun s'applique en tous points aux enfants Tsiganes qui doivent suivre une scolarité dans les mêmes conditions que les autres élèves.

Par l'action de ses antennes scolaires mobiles (ASM) - communément appelées « camions-école » et en collaboration avec les familles, les institutions et les différents partenaires associatifs, l'ASET s'inscrit dans une mission qu'elle qualifie de « mission citoyenne » dont le but est d'éviter une relation discontinue avec l'école.

II. Les actions de l'ASET

La loi du 26 juillet 2019 « pour une école de confiance » a imposé l'obligation de scolariser les enfants dès 3 ans. L'accueil en Antenne Scolaire Mobile s'est donné pour mission de préparer les familles à l'entrée en maternelle le plus tôt possible. De plus, l'ASM permet de tisser des liens entre les familles et l'école en assurant de la médiation, de lutter contre l'absentéisme, en accompagnant les familles dans leur démarche de scolarisation. Si le besoin s'avère nécessaire, l'ASET organise une veille quotidienne pour encourager la fréquentation scolaire des enfants d'âge élémentaire (6-12 ans).

Pour les collégiens, jusqu'à 16 ans, l'association va intervenir de différentes façons. Elle propose un soutien pédagogique aux adolescents qui suivent un enseignement à distance (CNED). Elle participe également à la mise en place de dispositifs d'accueil en collège qui ont pour objectif de limiter le décrochage scolaire et de susciter l'envie d'apprendre. Un enseignant avec une ASM intervient donc sur les aires de stationnement des gens du voyage de Grand Besançon Métropole. Les ASM jouent un rôle dans l'obligation de formation pour les 16-18 ans introduit par la loi du 26 juillet 2019, elles sont un relais entre les missions locales, et les autres acteurs de droit commun.

Par conséquent, les missions de l'ASET sont primordiales pour assurer un accompagnement à la scolarisation et un soutien à la scolarité de proximité. Le financement de l'ASET permet notamment d'assurer le fonctionnement quotidien des ASM et de l'association : entretien, consommations, matériel pédagogique, etc.

Au titre de son intervention pour la scolarisation des enfants du voyage en 2026, l'ASET sollicite auprès de Grand Besançon Métropole une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 000 €.

Cette subvention fera l'objet d'un versement en une seule fois à compter de sa notification.
Elle ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- de réalisation partielle du projet,
- d'annulation du projet,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées.

Le bénéficiaire devra transmettre à GBM un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2027.

Rappel du soutien financier GBM

Nom de la structure	2023	2024	2025	2026
Association ASET	0 €	1 300 €	0 €	2 000 €

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 2 000 €, au titre de l'année 2026, à l'ASET (Association pour la scolarisation des enfants tsiganes) pour la promotion de la scolarisation des enfants du voyage.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

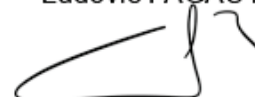
Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente au développement économique,
à l'industrie, à l'emploi, à l'insertion
et à l'innovation,
Anne FALGA



Document signé électroniquement

Le Président,
Ludovic FAGAUT



Maire de Besançon.

Document signé électroniquement